Feuille officielle
Commune mixte de Plateau de Diesse
Communes de Nods & de La Neuveville
Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

Commune de La Neuveville
Commune mixte de Plateau de Diesse
Commune de Nods

Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE
AGENCE AVS REGIONALE

L'agence AVS est exceptionnellement fermée la semaine du
14 novembre 2022 au 18 novembre 2022.

En cas d'urgence :
- AVS : Veuillez vous adresser à la caisse de compensation du canton de Berne au 031 379 79 79 ;
- AI : Veuillez vous adresser à l'Office AI du canton de Berne au 058 219 71 11.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

AGENCE AVS

Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

INFORMATION
UNIQUE RELEVE DE L'ANNEE 2022

Mesdames, Messieurs, Chers clients,

Nos services vont prochainement procéder aux relevés des compteurs d'eau et d'électricité, ceux-ci pourront être effectués en semaine jusqu'à 20 heures et le samedi jusqu'à 18 heures. Ils sont planifiés comme suit :

du lundi 14 novembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022

Par avance, nous vous remercions de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés. Ces personnes seront munies d'une carte de légitimation.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, nous vous prions de nous informer de la manière d'accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre, vous-mêmes, vos relevés, il suffit de nous joindre par téléphone ou par mail aux adresses ci-dessous :

- Téléphone : **032 752 10 10**
- Courriel : **facturation@neuveville.ch** ou **https://seln.laneuveville.ch**

Nous vous remercions d'avance de votre compréhension.

Avec nos salutations les meilleures.

Service de l'équipement de La Neuveville (SELN)

Avis de construction

Requérante : PVE INVESTMENT Sàrl, Rue Thomas-Wyttenbach 2, 2502 Bienne
Auteur du projet : Sella Interior & Design GmbH, Amthausgasse 3, 3011 Bern
Projet : Rénovations intérieures, création d'un ascenseur extérieur en façade est du bâtiment principal et démolition des bâtiments annexes pour créer des places de stationnement, à la rue Montagu 14, 14a et 14b, sur la parcelle no 456, ban de La Neuveville.
Zone : H2
Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 novembre 2022 au 12 décembre 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 11 novembre 2022 — Municipalité de La Neuveville

TLN

Syndicat de communes Service des eaux TLN Douanne-Daucher, Gléresse, La Neuveville. Dorfgasse 22 | 2514 Ligerz | Tél. 032 315 51 82 | info@tln-aqua.ch | www.tln-aqua.ch

Entrée en vigueur d'actes législatifs

Conformément à l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998, le Comité du Syndicat de communes Service des eaux TLN communique que la révision partielle du règlement d'organisation décidée par l'Assemblée des délégués du Syndicat de communes du 30.06.2022 et approuvée par l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne le 12.09.2022, sous réserve d'éventuelles oppositions, entre en vigueur avec effet rétroactif au 01.07.2022.

Lors de l'Assemblée des délégués du 30.06.2022, une révision totale du règlement du personnel a été décidée et, dans ce cadre, le Comité du Syndicat de communes Service des eaux TLN a adopté le 18.08.2022 une ordonnance correspondante sur le personnel, avec entrée en vigueur au 01.01.2023.

Les actes législatifs peuvent être consultés auprès du secrétariat du syndicat. Les décisions de l'Assemblée des délégués peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la préfecture de Biel/Bienne, Nidau, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication.

Police cantonale à La Neuveville 031 638 88 60
Depuis le 1er octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Les Infos du Municipal
11 novembre 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE – EXERCICE GENERAL DES SAPEURS POMPIERS DU LITTORAL SECTEUR EST

La région de défense incendie du Littoral communique :

Exercice général des sapeurs-pompiers du littoral secteur EST

Samedi 05 novembre 2022 de 8h00 à 11h00 a eu lieu l'exercice général des pompiers volontaires des détachements de premiers secours de Lignières et du Landeron. Celui-ci s'est déroulé à La Neuveville et a mobilisé plus de cinquante intervenants.

«Alarme incendie pour un fort dégagement de fumée dans les locaux sis ruelle de la Tour Carrée à La Neuveville». C'est avec ce peu d'éléments que les sapeurs-pompiers, stationnés au Landeron et à Lignières, se sont déplacés sur la commune de La Neuveville. Il s'agissait en fait d'un exercice permettant de mettre en œuvre différents moyens de secours et pratiquer les thèmes instruits durant l'année écoulée. Un fort dégagement de fumée était visible au niveau de la toiture et aurait pu faire craindre un événement beaucoup plus tragique pour les badauds, heureusement il n'en était rien.

SDIL
Service de Défense Incendie du Littoral

Les intervenants ont été confrontés à des locaux enfumés nécessitant d'engager des appareils de protection respiratoire afin de rejoindre les étages supérieurs où des feux avaient été simulés. De multiples sauvetages ont été effectuées avec des échelles à coulisse et des véhicules automobiles.

Au plus fort de l'intervention, plus d'une cinquantaine d'intervenants ont été engagés. Les pompiers professionnels de la ville de Neuchâtel ont également participé à cet exercice afin de renforcer le dispositif mis en place par les premiers intervenants. La collaboration s'est parfaitement déroulée.

Quatre jeunes sapeurs-pompiers du service de défense et d'incendie du Littoral (âgés de 12 à 18 ans) et deux recrues ont assumé le rôle de victimes. Par la suite, ils ont pu échanger avec les intervenants sur le dispositif mis en place et le fonctionnement des moyens engagés.

L'Etat-Major des sapeurs-pompiers de la région de défense incendie du littoral neuchâtelois félicite les intervenants pour la motivation et l'assiduité démontrées tout au long de l'année et remercie les Autorités politiques pour leur confiance et soutien.

Contact :
Service de défense et d'incendie du Littoral, responsable des pompiers volontaires, major Jean-Claude Bonvin, tél. 032 /717 57 84

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

---

le caj
le centre animation jeunesse

078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Horaires d'ouverture :

Mardi	15h00 - 18h00
Mercredi	13h30 - 17h30
Jeudi	15h00 - 18h00
Vendredi	15h00 - 23h00
Samedi	*Selon planning*

Ouvertures en soirée
Vendredi 11,18 et 25 nov jusqu'à 23h00
Samedi 12 et 19 nov de 19h00 à 23h00

Prochaines activités

Vendredi 11 novembre : LOUP-GAROU
Dès 16h00, *Gratuit et sans inscription*

Samedi 12 novembre : TOURNOI FIFA 23
19h00 à 23h00 - Prix à gagner !
Inscription jusqu'au vendredi 11 novembre

Mercredi 15 novembre : TOURNOI 3D
14h00 à 17h00
Baby-foot, billard & air hockey
Inscription jusqu'au mercredi 15 novembre 13h!

Vendredi 25 novembre : souper du CAJ
Repas à 20h, menu à définir
Sur inscription, prix: 5chf ou aide à la preparation

Mercredi 30 novembre: Cool And Clean
Après-midi de prevention sur les produits du tabac
Inscription obligatoire jusqu'au 25 novembre
! CAJ ouvert exclusivement aux participant.e.s !

Prestations sur demande ou sur RDV
Soutien à l'orientation scolaire et professionnelle
Aide aux démarches de recherches de stages et apprentissage, aide à la rédaction de CV et lettre de motivation.
Entretiens individuels ou collectifs de prévention pour les jeunes ou pour les parents de jeunes

New 2022

Le dimanche 30 novembre enfants et parents étaient conviés à la fête de la Sorcière à la Cave de Berne, manifestation gratuite offerte par la SDN (Société de Développement de La Neuveville) et clôturant la saison de la balade de la sorcière.

Les conteuses Begonia Velardi et Carinne de Martini ont animé cette fin d'après-midi avec des contes étranges puis la soupe (50 litres !) à la courge de Toutouf (Jean-Pierre Althaus) a ravi tous les participants. La SDN espérait comme les autres années environ 70 participants, et plus du double ont répondu présents avec déguisements et bonne humeur.

On a été un peu débordé par tant de monde... et on préparera la manifestation 2023 avec cette nouvelle jauge de participants qui nous ravi d'avance.

Amicalement, le comité de la SDN

Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Date: Samedi 17 décembre 2022
Heure: 17.00 h.
Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-ville, La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 25 juin 2022
3. Budget 2023
4. Forêt
4. Neuve Métairie
5. Divers

Le Maître bourgeois
Claude Evard

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Novembre

Lundis 14, 21, 28 **Samedis** 20

de 08.00 - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet hororaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 12 novembre de 9.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

DÉLÉGUÉS POUR LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSE

Recherche de membres

La Commune de Nods est à la recherche de délégués pour la commission scolaire à partir du 1er janvier 2023.

Si vous êtes intéressé(e) faites le savoir au Conseil communal en motivant brièvement votre intérêt, d'ici au mercredi 30 novembre 2022. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'Administration communale au N° de tél. 032 751 24 29.

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION NON-PERMANENTE POUR LE PROJET DU CHEMIN DES ÉCOLIERS

Recherche de membres

Afin de mettre sur pied une commission non permanente qui sera chargée de proposer un projet final suite à l'analyse des divers projets déposés pour le Chemin des écoliers, le Conseil communal est toujours à la recherche de 2 **personnes motivées.**

Vous êtes intéressé(e) par la problématique du Chemin des écoliers et avez un peu de temps à mettre au service de la collectivité ?

Alors faites le savoir au Conseil communal en motivant brièvement votre intérêt, **d'ici au 30 novembre 2022.** De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'administration communale au N° de tél. 032 751 24 29.

CONSEIL COMMUNAL

Commune mixte de Nods

MESURES À RESPECTER AFIN DE FACILITER LE DÉNEIGEMENT

Aux portes de l'hiver, nous rappelons à chacun que le stationnement de tout véhicule sur la voie publique durant la période hivernal est interdit.

D'autre part, nous prions les propriétaires de biens fonciers **de baliser les barrières, coins de mur et tout autre obstacle** afin de faciliter le déneigement et d'éviter ainsi tout dégât.

Les agriculteurs sont priés de bien vouloir débarrer les champs en bordure de route où la neige pourrait endommager leurs barrières. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne et nous ne prendrons pas en charge les frais de remise en état.

Merci d'avance pour votre collaboration

Conseil communal

ÉPANDAGE D'ENGRAIS DE FERME

Aux portes de l'hiver, nous rappelons que l'épandage d'engrais est autorisé uniquement lorsque celui-ci peut être absorbé par les plantes et ne représente aucun danger pour les eaux.

Chaque exploitation agricole doit disposer d'une capacité de stockage suffisante (qu'elle soit la propriété de l'exploitant ou bien louée) afin que les engrais de ferme puissent être utilisés dans les règles, c'est-à-dire seulement pendant la période de végétation et lorsque les conditions météorologiques ou l'état du sol le permettent.

Il est de la seule responsabilité de l'agriculteur de déterminer si l'épandage est possible ou non. L'agriculteur doit utiliser chaque possibilité de diminuer le niveau de la fosse d'ici à l'arrivée de l'hiver.

Aucune autorité ne peut accorder une autorisation de puriner sur des terres enneigées ou gelées. La responsabilité d'une telle action repose uniquement sur l'agriculteur avec toutes les conséquences qui peuvent en découler (par ex. procédure pénale).

En cas de situation critique, si la capacité de stockage est sur le point d'atteindre ses limites, l'exploitant est tenu d'informer l'autorité communale, afin de trouver une solution de stockage intermédiaire.

Les infractions se rapportant à l'environnement sont poursuivies d'office et donc tout épandage "sauvage" fera l'objet d'un rapport de dénonciation.

D'avance nous vous remercions de prendre en considération ce qui précède.

Conseil communal

Avis de construction

Requérant : Service de la promotion de la nature du canton de Berne, Schwand 17, 3110 Münsingen.

Auteur du projet : Natura Biologie appliquée Sàrl, Le Saucy 17, 2722 Les Reussilles.

Emplacement : parcelles nos 3042, 3259, 3265 et 3270, aux lieux-dits : "La Praye et Ruisseau Ronsin", commune de Nods.

Projet : création d'un plan d'eau (parcelle no 3270) dépourvu d'étanchéité synthétique, présentant une surface de 50 m2 et une profondeur maximale de 100 cm, réalisation de coupes sélectives, création et renouvellement de tas de bois et de tas de pierres + aménagements destinés à la conservation de populations de crapauds accoucheurs présentes localement.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zones de protection : réserve naturelle «Etang de la Praye» (arrêté de mise sous protection du 2 juin 1976), plan d'eau (art. 532 E2 RCC) et bosquet (art. 532 E4 RCC).

Objets protégés : végétation des rives (art. 21 LPN) et protection des espèces (art. 20 OPNP).

Dérogations : art. 24 LAT et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 décembre 2022** inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 novembre 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

COMMUNE MIXTE DE NODS

Plan d'Aménagement Local *(PAL)* **- Décision cantonale d'approbation**

Conformément à l'article 61 de la Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les Constructions *(LC, RSB 721.0)*, l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire *(OACOT)* a approuvé, le 29 septembre 2022, la modification du Plan d'Aménagement Local *(PAL)* de Nods adoptée par l'Assemblée Communale le 14 décembre 2020.

Le Plan d'Aménagement Local entre en vigueur le lendemain de la présente publication *(art. 643 RCC)*.

Les documents peuvent être consultés par quiconque auprès de l'administration communale, de la Préfecture du Jura bernois et à l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire.

Nods, le 11 novembre 2022

Le Conseil communal

DROITS BOURGEOIS

Les droits bourgeois pour les années 2021 - 2022 seront versés dès le

14 novembre 2022 jusqu'au 16 décembre 2022 dernier délai

à l'administration communale, aux heures d'ouverture, que nous rappelons ci-après :

Lundi	après-midi	de	16.00 h à 18.00 h
Mercredi	matin	de	09.30 h à 11.30 h
Jeudi	matin	de	09.30 h à 11.30 h

Les ayants-droits sont tous les bourgeois de Nods, résidant dans la commune depuis l'année 2021 au plus tard et ayant atteint leur majorité au plus tard également en 2021.

Les ayants droit concernés doivent se présenter au guichet pour recevoir leur dû.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

Information sur le défibrillateur

La Commune de Nods a installé un défibrillateur à l'extérieur de l'entrée de l'école à Nods. L'appareil est à la disposition de tous et en tout temps. En collaboration avec la société CardioRea, la population de Nods est cordialement invitée à participer à une séance d'information,

le jeudi 1er décembre 2022 à 19h00

A la salle du Battoir à Nods

L'utilisation d'un tel appareil est relativement simple mais il est cependant utile d'en connaître le fonctionnement et d'avoir les réflexes appropriés, après avoir appelé les secours.

Profitez de rafraîchir vos connaissances en matière de premiers secours et de vous familiariser avec l'utilisation du défibrillateur.

Participation ouverte à tous et sans inscription

INSCRIPTION POUR SAPINS DE NOËL POUR LES HABITANTS DE NODS

La vente des sapins de Noël aura lieu ***uniquement sur inscription*** en utilisant le présent formulaire.

Grandeur approximative	*Prix*	*Quantité*
1, 5 m	10.-	.....
2 m	15.-	.....
2, 5 m	20.-	.....

Nom et prénom .....

Tél. .....

Signature .....

Dernier délai pour le renvoi de votre inscription à l'administration communale : vendredi 2 décembre 2022

Le retrait des sapins de Noël se déroulera le samedi 17 décembre 2022 à l'ancien départ du télésiège de 10 h 00 à 11 h 30.

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration *est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2022, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	26.12.2022	02.01.2023	Fermeture de fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 4ème trimestre 2022

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

26 novembre, 10 décembre, Lundi 19 décembre

L'administration communale

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCATION

à l'Assemblée communale du jeudi 15 décembre 2022 à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Budgets 2023
a) Présentation et approbation du budget 2023 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
b) Présentation et approbation du budget 2023 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville
c) Présentation et approbation du budget 2023 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)

2. Budget Communal 2023
a) Introduction
b) Présentation et approbation du budget communal 2023 basé sur une quotité d'impôts modifiée à 1.95 (augmentation d'un dixième), une taxe immobilière inchangée à 1.3‰, une taxe des chiens (inchangée : village Fr. 80.00 / campagne Fr. 50.00), une vignette verte (inchangée à Fr. 80.00).

3. Vente du Service électrique de Lamboing
a) Présentation du dossier
b) Approbation du principe de la vente du Service électrique de Lamboing pour le prix minimal de CHF 1'200'000.00.
c) Délégation de la compétence au Conseil communal pour la conclusion du contrat de vente du Service électrique de Lamboing

4. Approbation du Règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité
a) Présentation du règlement
b) Approbation du Règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité

5. Assermentation d'une nouvelle collaboratrice
c) Promesse solennelle de Mme Anne-Sophie Hirt, collaboratrice à l'Administration des finances

6. Informations du Conseil communal

7. Divers et imprévus

Informations :
Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet ↘ http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 11 novembre 2022

INCINÉRATION DES DÉCHETS EN PLEIN AIR

La loi sur la protection de l'environnement stipule qu'il est interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins si leur incinération n'entraîne pas un dégagement excessif de fumée.

Dans la pratique, cela signifie que seuls des **déchets naturels secs** provenant des forêts, des champs et des jardins peuvent être brûlés, **pour autant que le feu ne dégage que peu de fumée.** Le dégagement de fumée ne devrait pas durer plus de 10 minutes. Cette durée correspond au laps de temps nécessaire jusqu'à ce que le feu se transforme en brasier. Lorsque le feu est vif, la combustion de la matière est totale et le dégagement de fumée n'est presque plus perceptible.

L'élimination des emballages ou autres déchets de ce type, par incinération en plein air, est proscrite.

Les contrevenants peuvent être dénoncés.

Le conseil communal

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Joëlle et Nicolas Le Brun, Champ Favre 5, 2515 Prêles

Auteur du projet : N. Marti SA, Rue de la Gare 3a, 2520 La Neuveville

Propriétaires fonciers : Mme et M. Joëlle et Nicolas Le Brun, Prêles

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2435, Champ Favre 5, Village de Prêles

Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 novembre au 11 décembre 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 11 novembre 2022

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : Mme Edwige Bueche et M. Michel Bueche, La Violette 10, 2517 Diesse

Auteur du projet : RVG Energies renouvelables Sàrl, Les Gravereules 4, 2073 Enges

Propriétaires fonciers : M. Vincent Bueche, Nods, M. Mathieu Bueche, Le Pâquier / M. Renaud Schaller, Sonvilier

Projet : Remplacement de la chaudière à bûches par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2149, La Violette 10, Village de Diesse

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 novembre au 11 décembre 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 11 novembre 2022

Secrétariat communal

Commune mixte de Plateau de Diesse

Avis de construction

Requérant : M. Olivier Maurer, Chenaux 22, 2517 Diesse

Auteur du projet : M. Olivier Maurer, Chenaux 22, 2517 Diesse

Propriétaires fonciers : Mme et M. Juliane et Olivier Maurer, Diesse

Projet : Pose d'une serre auto-portante et installation d'une citerne enterrée pour collecter l'eau de pluie, parcelle no 2005, Chenaux 22, Village de Diesse

Zone : PQ Fin de Chenaux

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 4 novembre au 4 décembre 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 4 novembre 2022

Secrétariat communal

RECOMMANDATIONS POUR LE SERVICE HIVERNAL

Le Conseil communal en appelle à l'obligeance de tous les automobilistes de la commune. Les propriétaires de voitures sont priés de ne pas stationner leurs véhicules sur la voie publique (routes, places communales et trottoirs), ni devant les déchetteries vertes et le hangar des pompiers.

En cas de stationnement intempestif sur la chaussée, la commune se réserve le droit de procéder à l'enlèvement du véhicule fautif au frais de son propriétaire.

Le Conseil communal compte sur la bonne volonté des personnes concernées et espère que cet appel sera entendu.

Il fait également appel à la tolérance des citoyennes et citoyens en cas de fortes chutes de neige envers le personnel responsable du déneigement qui fait tout son possible pour offrir les meilleures conditions de déblaiement des chaussées et des trottoirs.

Loi cantonale sur les routes (LR, RSB 732.11) :

Art. 74 - Obligation de tolérer

[1] Les bordiers doivent tolérer les interventions découlant
a de mesures pour la construction et l'entretien de la route lorsque le refus de ces interventions occasionnerait des dépenses disproportionnées ;
b de mesures visant à écarter des dangers immédiats ; (…)

Art. 40 – Standard d'entretien

[1] L'entretien des routes cantonales comprend l'entretien courant et le gros entretien.
[2] L'entretien se fait dans le respect de l'environnement et de façon économique.
[3] Le service d'hiver ne comprend pas le maintien des accès latéraux à la route ni l'évacuation de la neige.

Ordonnance cantonale sur les routes (OR, RSB 732.111.1) :

Art. 55 - Constructions et installations le long des routes publiques

[1] Les bâtiments et les installations situés le long des routes publiques doivent être réalisés de manière à résister à la pression sur le sol et aux sollicitations exercées par le trafic et par les activités d'entretien de la route, notamment le service hivernal.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

L'administration communale

GROUPE ANIMATION DIESSE GAD

FENÊTRES DE L'AVENT, A DIESSE

Voilà le moment est venu de participer à illuminer notre village (avec des LED) et d'annoncer Noël en toute simplicité avec ou sans collation.

Si cela vous intéresse,
merci de prendre contact avec :
Marie-Claude Schaller 079 772 48 42
schaller.mc@gmail.com

Les personnes qui participeront aux Fenêtres, recevront un sapin de Noël de la part du GAD.

GAL GROUPE ANIMATION LAMBOING

FENÊTRES DE L'AVENT, GAL, LAMBOING

Nous invitons la population de Lamboing à participer **au calendrier des fenêtres de l'avent (LED).** Vous pouvez vous inscrire dès maintenant **et ce jusqu'au 15 novembre** par téléphone au 078 808 61 14 ou par courriel à galamboing@gmail.com.

Merci de nous communiquer dès quelle date vous souhaitez illuminer votre fenêtre. Chaque personne est libre d'inviter la population, ses voisins,... à un petit apéritif lors de l'illumination de sa fenêtre ou de ne rien faire (par choix ou par conditions sanitaires). Le GAL décorera également une fenêtre de l'avent. Celle-ci sera illuminée lors de la Saint-Nicolas le 6 décembre à la salle du Cheval Blanc (d'autres informations suivront début novembre).

Inscriptions
Téléphone : 078 808 6114
Courriel : galamboing@gmail.com

Bel automne à toutes et à tous !!!

PROCHAINE RENCONTRE DES AÎNÉS MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022

Pour ce mois de novembre, nous vous proposons une rétrospective d'anciennes photos présentée par M. Richard Tucker. Celle-ci sera suivie d'un apéro dînatoire ainsi que des jeux de société :

Mercredi 16 novembre 2022 à 15 heures
Au Cheval Blanc de Lamboing

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire **jusqu'au lundi 14 novembre 2022** auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription.**

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel **au service de transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no **032 489 10 03**).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois d'octobre.

Talon d'inscription
Présentation d'anciennes photos

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Localité : .....

No de tél.: .....

Transport : NON ○ OUI ○

Ouvert aux personnes retraitées (64ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes)

Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles
Jusqu'au lundi 14 novembre 2022.

BOURGEOISIE DE PRÊLES

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
Commune bourgeoise
Prêles

Jeudi 1er décembre 2022 dès 19H00
Bâtiment administratif bourgeois – Prêles

ORDRE DU JOUR :

1. **Assemblée des actionnaires Camping Prêles SA**
   1.1 Budget 2023
   1.2 Informations
2. **AG Bourgeoisie**
   2.1. Procès-verbal de la dernière assemblée
   2.2. Budget 2023
   2.3. Elections / Réélections
   1 Président pour la période 2023-2026
   2 Conseillers pour la période 2023-2026
   2.4. Droit de Cité, mise en oeuvre
   2.5. Informations du Conseil
   Organisation de la 10ème Assemblée du Forum interjurassien le 03.06.2023 à Prêles
   2.6. Divers et imprévus

Le dicastère de l'Urbanisme de la
COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE recherche,

pour renforcer son département de la conciergerie **dès le 1er avril 2023 ou date à convenir** et pour une durée indéterminée

un.e concierge à 100%

Champs d'activités

- **Entretien courant et nettoyage des locaux, des salles de classes, des sanitaires et de la Halle polyvalente**
- **Petites réparations**
- **Organisation et gestion du plan d'occupation des locaux, contrôle et fermeture des portes et fenêtres**
- **Préparation des locaux pour diverses activités et remise en état après les manifestations**
- **Entretien des alentours et des extérieurs des bâtiments**
- **Entretien des places engazonnées et des bacs à fleurs**
- **Gestion du stock des produits de nettoyage et entretien des machines**
- **Appoint à d'autres tâches relevant des obligations communales**

Formation et expérience

- **Etre en possession d'un CFC dans le domaine du bâtiment (menuisier, électricien, maçon), dans un domaine technique ou formation jugée équivalente**
- **Formation de concierge (un plus) ou disposé à suivre la formation**
- **Quelques années d'expérience**
- **Disponibilité (horaires irréguliers et parfois le week-end)**
- **Permis de conduire B et BE (remorque)**

Profil souhaité

- **Aptitude à travailler de façon indépendante**
- **Sens des responsabilités**
- **Bonne capacité d'adaptation et sens du travail en équipe**
- **Disposition à se former en continu et à former des apprentis**
- **Aisance dans l'utilisation des outils informatiques usuels (Internet, Word, Excel)**
- **Sens de l'entregent dans les relations avec la population**

Classe de traitement : 11 sur l'échelle communale
Entrée en fonction : 1er avril 2023 ou date à convenir

Si vous remplissez toutes ces conditions, nous nous réjouissons alors de recevoir votre lettre de motivation avec la mention « postulation » et accompagnée des documents usuels que vous adresserez à :

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines
La Chaîne 2, 2515 Prêles

jusqu'au 30 novembre 2022

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70

Des documents supplémentaires et, notamment, le cahier des charges, peuvent être consultés sur notre site Internet
www.leplateaudediesse.ch

Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2
2515 Prêles

032 315 70 70
info@leplateaudediesse.ch

Le département des travaux publics de la Commune mixte de Plateau de Diesse recherche, pour la rentrée d'août 2023

1 apprenti Agent d'exploitation

(orientation voirie et espaces verts)

Tu es adroit de tes mains? Tu as le goût du travail en plein air ? Tu recherches un apprentissage attractif dans un environnement passionnant ?

ALORS, NOUS NOUS RÉJOUISSONS DE RECEVOIR :

- Ta lettre de motivation
- Le formulaire de candidature dûment complété
- Les copies de tes derniers bulletins scolaires

Les offres de services, avec les autres documents usuels et photo, avec la mention ***« Apprentissage agent d'exploitation 2023 »*** sont à adresser à :

Commune mixte de Plateau de Diesse
M. Daniel Hanser, responsable des ressources humaines
La Chaîne 2
2515 Prêles

jusqu'au 30 novembre 2022

Tous les documents, et notamment le formulaire de candidature à remettre impérativement, peuvent être téléchargés sur notre site internet : www.leplateaudediesse.ch

Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.

Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2
2515 Prêles

032 315 70 70
info@leplateaudediesse.ch

Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
L'administration communale

Objets trouvés

Reconnaissez-vous l'un de ces objets ?

Le cas échéant, c'est très volontiers que nous les rendrons à leur légitime propriétaire !

Il lui suffira de passer au bureau de notre administration et nous les lui restituerons après les vérifications d'usage.

https://www.leplateaudediesse.ch/guichet_virtuel/objets_trouves

L'administration communale

12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 11 novembre
Cultes dans les homes 10h Monrepos et 10h45 Montagu
16h30, rencontre des enfants du Cycle I à la maison de paroisse pour préparer Noël
Dimanche 12 novembre
10h culte Terre Nouvelle à la Blanche Eglise
John Ebbutt, pasteur. Avec le groupe de musique pour les chants. Bienvenue aux familles et jeunes, ainsi qu'à tout un chacun ! Collecte pour le DM – Echange et Mission
Dès 11h30 Apéritif à la salle des Epancheurs, puis dès 12h15 repas choucroute sur inscription pour soutenir les enfants d'une école au Liban.
Mercredi 16 novembre
10h, Groupe de partage biblique et de prière à la salle Schwander
Dimanche 20 novembre
10h, culte du souvenir en mémoire de tous ceux et celles qui nous ont quittés durant l'année écoulée.

A votre service :
Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57
Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53
Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 13. November
10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst zum Erntedankfest. Mit dem Ad-hoc-Chor (Leitung Johannes Göddemeyer) und Pfr. Peter von Salis sowie Miriam Vaucher (Musik). Anschliessend Apéro der Kirchgemeinde.
Pikettdienst
29. August bis 30. November: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale
Dimanche 13 novembre 2022, messe à 10h en l'église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.
Préavis
Assemblée de la paroisse catholique de La Neuveville et du Plateau de Diesse, lundi 5 décembre à 20h, salle de paroisse de La Neuveville.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 6 novembre
Culte à Diesse, 10h, thème: Quels sont les mots qui font vivre? Service de voiture (voir ci-dessous)
Groupe de recueillement
Jeudi 17 novembre, 13h30, église de Diesse, moment de ressourcement et de partage
Marché de Noël
Dimanche 20 novembre, Battoir de Diesse, 10h culte, 11h brunch et ouverture des stands, animations pour les enfants.

Paroisse de Nods

Dimanche 13 novembre
10h, Diesse, culte du souvenir.
Mardi 15 novembre
9h, cure, lecture biblique et prière.
Dimanche 20 novembre
10h, Nods, culte du souvenir.
Marché de Noël
Dimanche 20 novembre, Battoir de Diesse, 10h culte, 11h brunch et ouverture des stands, animations pour les enfants.
Contacts
M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !
Catéchète professionnelle
Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.
1er et 3ème dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)
2ème dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming
4ème dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)
Si 5ème dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site
www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.chs

PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS
ASSEMBLÉE DE PAROISSE

Lundi 12 décembre 2022 à 20 heures
à la Cure, Route de Diesse 5, à Nods

Ordre du jour

1. Accueil et salutations
2. Message du pasteur (M. Marco Pedroli)
3. Budget 2023 et quotité d'impôt (présentation et acceptation)
4. Plan financier pour les années 2023 à 2028 (information)
5. Présentation du décompte final relatif aux travaux de réfection de la toiture du porche d'entrée de l'église (crédit d'engagement de CHF 30'000 accepté par l'assemblée du 22.11.2021)
6. Rapport de la catéchète (Mme Sarah Holzmann)
7. Reconstitution d'un Conseil de paroisse – élections des membres
8. Rapport relatif aux pourparlers en cours en vue d'une fusion éventuelle avec la paroisse de Diesse
9. Divers et imprévus

Conformément à l'article 68 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement durant 20 jours, soit du 16 décembre 2022 au 5 janvier 2023.
Pour le consulter, les intéressé-e-s voudront bien s'adresser à Mme Liliane Darioly, administratrice.

Les administrateurs de la paroisse
Liliane Darioly Michel Walthert

Instantané !

Y'a pas de soucis !

C'est ce que n'arrêtait pas de dire un serveur sur une terrasse ensoleillée l'été dernier, alors que nous passions commande en tenant en main
la carte alléchante des menus...
Y'a pas de soucis ! Comme si la vie était pleine de difficultés, d'embrouilles ou de nuisances. Comme si c'était une préoccupation inquiétante. Et au pluriel !
Y'a pas de soucis ! Pardon, je m'excuse de déranger, avec ma demande incongrue de...commander un plat et de vous faire travailler.
Y'a pas de soucis ! Cette expression commence vraiment à m'exaspérer.
Car quel est ce monde où l'on commencerait par s'excuser ? Où manque la courtoisie et la politesse adressées ? Le bon vouloir et l'aide apportées ? Le cœur sur la main et la salutation enjouée ?
Car ce que l'on voudrait entendre, c'est : "Avec plaisir, volontiers, c'est un excellent choix, je vous sers de suite, très bien, c'est entendu, j'en suis ravi" ou simplement : "merci, c'est tout bon, je m'en occupe de suite, passez une belle soirée"
Entre nous, il y a bien d'autres expressions toutes faites qui m'agaçent aussi, mais ce ne pas un souci, car je préfère me tourner du côté de la vie qui sourit, de la parole qui accueille, du positif qui réjouit, de l'humour qui éveille la complicité et de la joie qui déjoue bien problèmes.

"Qui d'entre nous parvient à prolonger un peu la durée de sa vie par le souci qu'il se fait ? ne vous inquiétez donc pas du lendemain ; le lendemain se souciera de lui-même" dit une Bonne Nouvelle. A chaque jour son aujourd'OUI ! *John Ebbutt, pasteur*

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)
La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour
Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique
(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipement de La Neuveville
Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville
Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, Ouvert du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h, Samedi et dimanche : 9h-15h, Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville
Musée d'art & d'histoire de La Neuveville
Fermeture annuelle jusqu'en avril.
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse
Exposition permanente: Vignoble et viticulture de la région.
Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi	12.11	20h30	Zydeco Annie
Samedi	19.11	20h30	En apARTé
Dimanche	20.11	17h00	En apARTé
Vendredi	25.11	20h30	Billie Bird
Vendredi	9.12	20h30	Maria de la Paz
Dimanche	11.12	17h00	Le Chebu de Noël

Appel d'urgence

Tél. 117	**Police, appel d'urgence**
Tél. 118	**Feu, appel d'urgence**
Tél. 144	**Ambulances, appel d'urgence**
Tél. 145	**Intoxications, appel d'urgence**
Tél. 147	**Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**